

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil provisoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers, tenue à la salle du conseil, le 31 juillet 2018 à 19 h 30 sous la présidence de Daniel Barrette, maire.

Sont présents : Lyna Pine, mairesse suppléante;
Sébastien Fortier, conseiller ;
Normand Bergeron, conseiller;
Madeleine Frigon, conseillère;
Éric Bergeron, conseiller;
Cindy Cotten, conseillère;

Sont absents: Jacquelin Golenski, conseiller
Valérie Lemens-Turgeon, conseillère
Marcelle Vilandré, conseillère;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Barrette, maire.

Est également présente : Madame Lyne Bellehumeur, directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

1. Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h30.

2. Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que la présidente d'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour tel qu'inscrit à la convocation;

18-07-189

Il est proposé par Sébastien Fortier d'accepter l'avis de convocation et l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3. a) Réfection du réseau de canalisation

CONSIDÉRANT que les conduites actuelles d'aqueduc et d'égout sont vétustes et ne permettent plus à la municipalité d'assurer l'approvisionnement en eau des immeubles du village d'Angliers et l'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers doit rapidement procéder au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT qu'en remplaçant les conduites d'aqueduc et d'égout, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports procédera à la réfection de la route 391 et que la municipalité de Laverlochère-Angliers installera un égout pluvial le long de cette route;

CONSIDÉRANT que le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts (sanitaire et pluvial) a été estimé à 14 M\$ (estimé de WSP en 2016), selon des plans et devis prévoyant 2 tranchées de chaque côté des rues visées;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réduire les coûts de réalisation du projet en priorisant un concept prévoyant une seule tranchée;

18-07-190

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron, que la Municipalité de Laverlochère-Angliers demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, madame Isabelle Melançon, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux et au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin, d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet.

Que la municipalité de Laverlochère-Angliers demande à monsieur Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue; ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, d'intervenir auprès des ministères du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin qu'ils autorisent la Municipalité à procéder rapidement à la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout en priorisant un concept à une tranchée.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, madame Isabelle Melançon, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux et au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3. b) Installation de systèmes individuels

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers priorise l'approvisionnement en eau potable des résidences du village d'Angliers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Belleterre doit se doter d'une usine de traitement de l'eau de surface semblable à celle qui doit être construite dans le village d'Angliers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Belleterre a procédé à un appel d'offres afin d'obtenir le coût d'opération annuel de l'usine de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues par la Ville de Belleterre identifient un coût annuel de traitement de l'eau de 40 000 \$ à 50 000 \$ par année, sans compter les frais reliés au service de l'opérateur;

CONSIDÉRANT que le village d'Angliers ne compte que 82 immeubles desservis par le système d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que les citoyens desservis par les réseaux de la Municipalité de Laverlochère-Angliers ne peuvent pas assumer les frais annuels d'opération de l'usine de traitement de l'eau potable qui seraient minimalement d'au moins 490 \$ à 610 \$, sans les frais reliés à l'opérateur et les remboursements annuels des règlements d'emprunt relatifs aux immobilisations des réseaux et de l'usine;

18-07-191

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, que la Municipalité de Laverlochère-Angliers demande à monsieur Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue; ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, d'intervenir auprès des ministères du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques et des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin qu'ils acceptent que la Municipalité de Laverlochère-Angliers installe des systèmes individuels de traitement de l'eau potable à chacun des immeubles desservis du village d'Angliers, et qu'un programme municipal triennal d'inspection soit mis en place par la municipalité.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, madame Isabelle Melançon, et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4. Dépense pour la phase 2 de l'étude environnementale pour le projet d'émissaire pluvial à Laverlochère

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation a été demandé pour la phase 1 du projet et que le ministère demande de soumettre la phase 2 avant de l'émettre.

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC Lavalin Stavibel présente une offre de service de 10 670\$ pour réaliser l'étude de la phase 2.

18-07-192

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Sébastien Fortier, d'autoriser la dépense de 10 670\$ avant taxes et d'octroyer le contrat à la firme SNC Lavalin Stavibel pour l'étude de la phase 2.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5. Scarifiage Rang 6

CONSIDÉRANT QU'un tronçon du Rang 6 est recouvert d'un asphalte en mauvais état sur une longueur d'environ 900m

CONSIDÉRANT QUE la réparation de cet asphalte engendre des coûts récurrents chaque année en temps et en matériel sans régler la situation complètement.

CONSIDÉRANT QUE le nivelage de chaque côté de ce tronçon est effectué à contrat et que le scarifiage de ce tronçon permettrait de l'inclure dans le contrat et d'assurer un entretien uniforme du rang.

CONSIDÉRANT QUE Transport D.Barrette & Fils inc. fait le nivelage du Rang 6 et nous offre de faire le scarifiage du tronçon pour 1500\$ pour ensuite inclure le tronçon en question à son contrat de nivelage dans les termes d'ajout tel que prévu au contrat.

18-07-193

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten Cotten, d'accepter l'offre de scarifiage pour un montant de 1500\$ avant taxes et d'inclure le tronçon au contrat de nivelage avec Transport D.Barrette en terme d'ajout soit 120\$/heure avant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6. Période de questions.

La mairesse donne la parole au public. Elle reçoit les questions de l'assistance.

18-07-194

7- Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller, Normand Bergeron que la séance est levée, il est 20h05.

Daniel Barrette, maire

Lyne Bellehumeur, dg, sec.-très adj..

Je, Daniel Barrette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire.